

**Extrait N° 8 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 23 MARS 2007

L'an deux mil sept, le vingt trois mars, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 13 mars 2007 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 21.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - M. LESQUELIN Jean Hugues - M. ABELARD Georges - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex - Mme ZETTOR Jacqueline - Mme SERMANDE Philomène - Mme MEZINO Sylvaine - Mme MARA Simone - M. AARON Jean Marc - M. GRONDIN Jules - Mme MARCHAND Gladys - M. TOUPIN Jean René - Mme LAMOLY Viviane - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. FRINGUE Mickaël - M. FERRERE Eric.

Absents : M. HOARAU Alex - Mme GRONDIN Céline - M. RIVIERE Lucien - Mme CADERBY Armande - Mme GATELLE Marie Benoîte - M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : Melle CADAS Virginie a donné mandat à M. FRINGUE Mickaël - M. RIVIERE Raphaël a donné mandat à Mme BAILLIF Line.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

**AFFAIRE N° 8 / Création de trottoirs Chemin de Ligne – RD 18 – Allée
du Cimetière
- Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre**

Les études et le suivi des travaux de création de trottoirs sur le Chemin de Ligne, la RD 18 et l'Allée du Cimetière ont été confiés au bureau d'études BECR pour un montant initial de 70 383.95 € TTC.

Le marché avait été conclu sur une estimation prévisionnelle de travaux de 1 300 000 € HT.

A l'issue des études avant projet, le montant estimatif prévisionnel des travaux a été arrêté à la somme de 2 532 745.55 € HT.

Cette augmentation est principalement liée :

- à la nécessité d'intégrer au projet des réseaux d'assainissement des eaux pluviales supplémentaires
- à des sur-largeurs de routes à créer pour permettre la réalisation des trottoirs à certains endroits
- à la mise en œuvre de murs d'épaulement des talus pour protéger les travaux
- à l'adjonction au projet du traitement du Chemin Labrune.

L'application stricte de la clause de révision de prix convenue au CCAP du marché de maîtrise d'œuvre aurait conduit sur un avenant de + 66 742.69 soit un marché porté à 137 126.64 € TTC.

La maîtrise d'œuvre sollicite dans ce cadre une modification de son marché de plus **44 717.60 € TTC**, soit un marché porté à la somme de **115 101.55 € TTC**.

La commission d'appel d'offres, réunie le 1^{er} mars 2007, a émis un avis favorable sur la passation de cet avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre de BECR.

Le conseil municipal est invité à :

=> approuver la passation de l'avenant n° 1 au marché du bureau BECR

=> le cas échéant, à autoriser le Maire, et en son absence le 1^{er} adjoint, à signer le document contractuel correspondant.

Le conseil municipal, après discussion et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

=> approuve la passation de l'**avenant n° 1** au marché du bureau **BECR** de l'opération de **création de trottoirs Chemin de Ligne, RD 18, Allée du cimetière**, pour un montant de **44 717.60 € TTC**

=> autorise le Maire, et en son absence le 1^{er} adjoint, à signer le document contractuel correspondant.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,